

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte Honorine et Saint Mathias



MARS - AVRIL 2013 N° 136

Ave Crux Spes Unica

Le carême nous conduira à la Semaine Sainte où nous contemplerons des yeux de la Foi le Mystère de la Croix. Ce Mystère, « Folie pour les gentils », « scandale pour les juifs. » ; mais Sagesse Infinie de Dieu.

Ce Mystère de la Croix porte un nom : « le Mystère de la Rédemption ». Ce nom exprime la nature même de ce Mystère de la Croix : Notre Seigneur Jésus-Christ nous a rachetés en versant son Précieux Sang pour le prix de nos âmes. Son Amour Infini a voulu accomplir dans la Croix une œuvre de Justice Parfaite, offrant une réparation couvrant surabondamment l'iniquité du péché.

Combien il est important aujourd'hui de rappeler que les péchés des hommes sont de graves injustices élevées contre Dieu. Le péché est une offense qui ne blesse pas simplement la Charité mais en premier la Justice. Et, il la blesse dans la mesure même de la dignité de la Personne offensée. Et, ici, le péché blesse l'honneur Divin. L'homme était appelé à connaître, aimer et servir Dieu ; et, le péché l'a éloigné de Dieu. Longe a Deo. Par le péché, l'homme sort volontairement de l'ordre établi par Dieu. Et, c'est en cela qu'il blesse la justice qui est la vertu de l'ordre. Il réclame réparation, expiation.

Il revêt alors une dimension infinie. Cette grave injustice que constitue le péché exige réparation, satisfaction. C'est le langage des Psaumes, et des Pères de l'Eglise. L'Oraison

Dominicale, dans sa version latine présente le péché comme une dette à remettre.

Mais l'homme pécheur se trouve bien démuni pour expier ses fautes. Il lui est impossible de réparer en toute Justice cette offense portée à Dieu. Et, son état de pécheur l'en rend bien incapable. La Justice place l'homme dans un état de soumission à l'égard de Dieu ; le péché l'a mis dans un état de révolte. Qui peut l'en sortir ? Qui peut offrir en son nom cette satisfaction agréable à Dieu ?





Ainsi, Notre Seigneur s'est offert pour nous en rançon de nos péchés. « Vous n'avez pas demandé d'holocauste et de sacrifice pour le péché. Alors, j'ai dit : Me voici, je viens. En tête du Livre, il a été écrit de moi que j'accomplisse votre volonté. Mon Dieu je l'ai voulu. » (*Psaume XXXIX*)

Notre Seigneur est venu ainsi réparer ce que le péché avait détruit, expier sur le Bois de la Croix en parfaite Justice ses péchés qu'Il a pris sur Lui : « Voici l'Agneau de Dieu qui prend sur Lui les péchés du monde. »

Notre Seigneur, sur la Croix, élève alors vers son Père un Hommage d'une dignité Infinie qui compense d'une manière supérieure le poids de l'offense des péchés des hommes.

La cause qui a porté le Sacré-Cœur à s'immoler pour nous est la Charité. C'est par Amour pour nos âmes et gratuitement qu'Il est venu s'offrir pour nous. Cet Amour du Cœur de Jésus s'est exprimé par l'étendue des Souffrances

de sa Passion, qui dépassaient de beaucoup ce que la Justice réclamait. La Croix nous découvre à travers ces multiples souffrances la gravité de nos fautes et l'étendue de son Amour pour nous. Saint Paul exprime bien ce Mystère : « Mais Dieu fait éclater Son amour pour nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, au temps marqué, le Christ est mort pour nous. A plus forte raison donc, maintenant que nous avons été justifiés dans Son sang, serons-nous sauvés par Lui de la colère. » (*Romains V, 8-9*)

Mais, l'œuvre qu'Il a accomplie est une Œuvre de Justice, de Satisfaction qui répare surabondamment le désordre introduit par le péché. « Lui-même est la propitiation pour nos péchés ; et, non seulement pour les nôtres mais aussi pour ceux du monde entier. » (*1 Saint Jean II, 2.*)

Cette Œuvre de Satisfaction, comme le montre Saint Irénée, Notre Seigneur Jésus-Christ l'a offerte en notre nom ; car, Il est un des nôtres, ayant pris cette Humanité du sein de Notre Dame ; Il avait droit à nous représenter sur la Croix ; et à payer en notre nom ; cette Œuvre, Il l'a accomplie comme Fils de Dieu, donnant à son Sacrifice une Valeur Infinie.

Aujourd'hui, la Croix scandalise ; la théologie moderniste défigure ce Mystère. Ne réduisons pas le Mystère de la Croix à une simple preuve d'Amour ; elle est ce Sacrifice qui a apaisé la justice de Dieu, Sacrifice dans lequel tout homme trouve son Salut. C'est ce Sacrifice qui se perpétue sur nos autels par le ministère des prêtres. La Sainte Messe plante la Croix dans le monde ; et, notre dévotion pour la Sainte Messe ancre dans nos âmes ce Grand Mystère de notre Salut. Il nous est donné de nous associer à la Croix de Notre Seigneur par nos propres sacrifices et nos mortifications de Carême. Comme Notre Seigneur Jésus-Christ nous a aimés par la Croix, ainsi, devons-nous Lui prouver l'ardeur de notre Charité par notre générosité dans l'exercice de la mortification. Où puiser cette générosité ? Au pied de la Croix, au pied de l'autel.

Permettez-nous de vous livrer un souhait ? Celui de voir une plus grande assistance de fidèles à la Messe qui est offerte quotidiennement au Prieuré.

Abbé Vincent Callier +

Sous les deux casquettes

Devant la mobilisation politique des catholiques de la Tradition, ces mois derniers, contre des pièces de théâtre blasphématoires ou pour défendre le mariage, quelques-uns encore se posent la question de la nécessité et de la légitimité de tels engagements et de telles actions. Les catholiques doivent-ils s'engager en politique ?

Comme approche d'une réponse, ne pourrions-nous pas effectuer une métaphore et prendre comme image, comme ligne de conduite et comme exemple Notre-Seigneur Jésus-Christ ? En effet, notre foi nous enseigne que Notre-Seigneur possède deux natures, la nature divine et la nature humaine. Cette vérité de foi, nous ne pouvons, bien évidemment, aucunement la prouver. L'Incarnation est un des principaux mystères de notre sainte religion et une vérité surnaturelle ne saurait se démontrer car se trouvant hors d'atteinte de toute intelligence créée. En revanche, nous pouvons voir une convenance de cette réalité : la possession de deux natures par Notre-Seigneur, dans son agir. C'est un principe : l'agir suit l'être ou, dit autrement, la nature d'un être détermine ses actions. Tel animal agira ainsi de la sorte parce que sa nature lui en donnera la faculté.

Notre-Seigneur possédant donc deux natures, nous devons percevoir dans les actions de sa vie terrestre, la possession de chacune. Et de fait, parcourant l'Évangile, nous constatons que Notre-Seigneur détient la nature divine, qu'Il est Dieu. Il a manifesté la possession d'une telle nature par certains de ses actes, ses miracles, ses prophéties : « *Qui est celui à qui même le vent et la mer obéissent ?* » se demande Saint Pierre lors du miracle de la tempête apaisée. Il en va de même quant à la possession de la nature humaine, par la seconde Personne de la Sainte Trinité. Jésus-Christ, là encore, manifeste la réalité de cette nature en Lui, par les actes correspondants. Ainsi, Notre-Seigneur a connu la faim, la soif, la fatigue, a manifesté ces passions humaines comme la crainte, la tristesse, la colère bien connues par nous tous, mais que Lui seul maîtrisait parfaitement.



Notre-Seigneur manifeste par ses opérations, qu'Il a un corps et une âme humaine, bref qu'Il est bien, qu'Il est réellement homme.

En ce qui nous concerne, bien évidemment, nous ne possédons qu'une seule nature, la nature humaine. Volontairement, nous ne sommes capables de poser que des actes conformes à notre être. Mais notre appartenance à plusieurs sociétés différentes, ne nous oblige-t-elle pas à en poser les actes correspondants ? Par notre naissance, que nous le voulions ou pas, nous rentrons naturellement dans une société civile, dans une nation, et cela contre le contrat social de Monsieur Jean-Jacques Rousseau. De même, par notre baptême, nous rejoignons l'Église.

Devant ces dispositions, cette double appartenance ne nous oblige-t-elle pas à en poser les actes propres ? Comme catholiques, en effet, nous devons, par l'engagement de notre baptême, nous conduire comme disciples de Jésus-Christ. Il nous faut donc poser des actes de Foi, d'Espérance et de Charité, mais aussi de religion et de toutes les autres vertus morales, selon les circonstances se présentant à nous. Alors, devant les blasphèmes des pièces de théâtre de la fin d'année 2011 à Paris et dans quelques autres villes de France, il nous revient, comme catholiques, de manifester publiquement notre réprobation et notre opposition en y joignant la prière et des actes de réparation publique puisque l'offense est telle. L'objet de ces manifestations étant une série de blasphèmes directement opposés à la vertu de religion, les actions d'opposition appartiennent principalement à la hiérarchie de l'Église. A celle-ci donc d'organiser jeûnes et processions en réparation de ces scandales.

Mais de telles actions ne reviennent-elles qu'à notre casquette de catholiques ? Ne reviennent-elles pas aussi à cette autre casquette, celle de membres d'une société civile ? Je le pense. En temps de chrétienté, les blasphémateurs étaient punis rudement par le pouvoir politique, et ce dernier n'attendait pas le signal de la hiérarchie de l'Église. Le pouvoir civil possède donc en lui-même un tel droit pénal, comme un père sur ses enfants tombant dans ces mêmes travers. Mais un tel pouvoir n'appartient-il qu'à l'autorité civile ? Là encore, je ne le pense pas. Ce pouvoir, quand l'autorité compétente ne fait pas son devoir, appartient à chaque membre de la société. Tous les membres de la société civile, princes ou simples membres n'ont-ils pas à pourvoir au bien commun de la nation, chacun à son niveau ? Tout homme n'est-il pas social et politique par nature ? Ainsi, que quelques citoyens, comme membres de la cité, au travers d'un institut comme Civitas, organisent et conduisent quelques manifestations pour s'opposer à ces crimes, rien de plus légitime, rien de plus naturel, rien de plus catholique.

Pour défendre la famille et s'opposer au mariage contre nature, il en va de même.

L'homosexualité, avec son union légale, est un péché. Quand il est public, les catholiques ont à s'y opposer par des prières publiques de réparation et d'impétration, afin que le ciel éloigne un tel mal moral. A quand des processions en réparation des péchés publics de la gay-pride ?

Le citoyen, toujours comme membre de la cité, se doit aussi à une telle opposition. En effet, ces mœurs contre nature ruinent la société civile dont la famille est la base et le socle. Elles attirent sur la cité les châtements divins ; il suffit de penser à Sodome et Gomorrhe. De plus, ces mœurs gravement coupables et son « mariage » sont proprement des scandales. Non combattus et non réprimés par l'autorité civile, ces errements se multiplient et s'étendent par le mauvais exemple. Ainsi le moins que nous puissions faire, c'est de tout entreprendre pour éviter de tels cataclysmes.

Alors, ces dernières semaines, nous l'avons entendu plusieurs fois : « *Monsieur l'Abbé, contre ce « mariage » je réciterai trois rosaires les doigts sous les genoux.* » « *C'est très bien, cher Monsieur, mais cela ne vous dispense pas de l'action public comme membre de la cité. Votre devoir se situe dans deux ordres et donc sous ces deux casquettes.* » Comme catholiques et comme membres de la cité, notre devoir est ainsi d'agir et de réagir autant que la Providence, la prudence et les moyens nous le permettent. Ces deux modalités d'actions nous sont impérées par la nature des choses.

Les erreurs seraient de nullement agir, ou d'agir uniquement sous un seul des deux modes.

Une autre erreur dans laquelle il ne faut pas tomber, c'est de séparer ces deux casquettes. « *A la maison, à l'église, je suis catholique. Dans la rue, je suis un citoyen, et donc je défile sans signe religieux ostentatoire.* » Aberration des catholiques libéraux qui font fi dans leurs actions publiques des principes catholiques et de la gloire de Dieu, arrêtant ces mêmes principes et la gloire due à leur Créateur aux intérieurs des églises. Comme si le Bon Dieu n'était pas le Seigneur de toutes choses. Bien au contraire, Dieu veut donc nous voir agir publiquement comme catholiques et comme citoyens, avec ses principes, ceux que l'Eglise a toujours enseignés, et pour Lui. La raison est très simple. Cette opération est sienne puisque réalisée sous sa dépendance naturelle et surnaturelle, sous ses principes et avec sa grâce. Ainsi, Il veut retirer de notre action, dans un ordre comme dans l'autre, la gloire qui Lui est due.

De même que Notre-Seigneur, agissant selon sa nature divine ou sa nature humaine, œuvre toujours avec la même Sagesse divine et pour la même fin, la gloire de son Père, de même, avec ces seules conditions, le catholique peut et doit agir ou réagir dans la cité. A ces seules conditions, il peut prétendre à la victoire que Dieu lui donnera s'il la juge opportune. Mais aussi, comme Notre-Seigneur n'a pu mettre sous silence l'une ou l'autre de ses deux natures, ainsi le catholique ne peut se passer de ses deux modalités qui ne sont en fait que deux dispositions pratiques d'une même charité.

Abbé Nicolas Jaquemet +

Communiqué de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X

La Fraternité Saint-Pie X a appris l'annonce soudaine de la démission du pape Benoît XVI, qui sera effective au soir du 28 février 2013. Malgré les divergences doctrinales manifestées encore à l'occasion des entretiens théologiques tenus entre 2009 et 2011, la Fraternité Saint-Pie X n'oublie pas que le Saint Père a eu le courage de rappeler que la messe traditionnelle n'avait jamais été abrogée, et de supprimer les effets des sanctions canoniques portées contre ses évêques, à la suite des sacres de 1988. Elle n'ignore pas l'opposition que ces décisions ont suscitée, obligeant le pape à se justifier devant les évêques du monde entier. Elle lui exprime sa gratitude pour la force et la constance dont il a fait preuve à son égard en des circonstances aussi difficiles, et l'assure de ses prières pour le temps qu'il souhaite désormais consacrer au recueillement.

A la suite de son fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, la Fraternité Saint-Pie X réaffirme son attachement à la Rome éternelle, Mère et Maîtresse de Vérité, et au Siège de Pierre. Elle redit son désir d'apporter sa contribution pour résoudre, selon ses moyens, la grave crise qui secoue l'Eglise. Elle prie pour que, sous l'inspiration du Saint-Esprit, les cardinaux du prochain conclave élisent le pape qui, selon la volonté de Dieu, œuvrera à la restauration de toutes choses dans le Christ (*Eph. 1,10*).

Menzingen, le 11 février 2013,
en la fête de Notre-Dame de Lourdes

Source : FSSPX/MG – DICI



Neuvaine proposée par Mgr Fellay pour l'élection du Souverain Pontife du 1^{er} au 9 mars (ou à votre convenance)

Veni Creator...

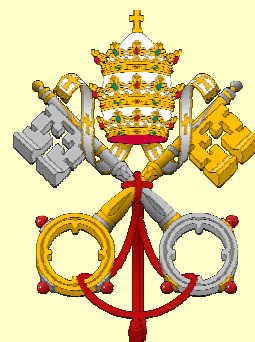
Nous vous adressons, Seigneur, nos humbles supplications, pour que, dans votre amour sans bornes, vous accordiez à la Sainte Eglise romaine un pontife que son zèle pour nous vous rende toujours agréable et qui vous glorifie en méritant la constante vénération de votre peuple par la sagesse de son gouvernement. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(collecte de la Messe votive pour l'élection d'un Souverain Pontife)

Coeur douloureux et Immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous.

Saint Pie O, priez pour nous.

Saint Pie X, priez pour nous.



Quand Saint Joseph visite la France

Le 7 juin 1660, tandis que Louis XIV est à la frontière d'Espagne pour y accueillir l'infante Marie-Thérèse, la nouvelle reine de France, un berger, Gaspard Ricard d'Estienne, au milieu d'une journée brûlante, s'est réfugié avec ses bêtes à l'ombre des arbres du Mont-Bessillon. Juin est parfois en Provence aussi chaud qu'août à Paris. La chaîne du Bessillon qui profile sa crête par-delà le Verdaille, en ses pentes garnies de chênes verts, de pins, d'arbustes épineux, ne recèle pas de source vive. Les habitants de Cotignac le savaient bien et le berger du bourg, Gaspard Ricard qui y fait paître son troupeau depuis le fin matin, a épuisé sa gourde. Le soleil en plein ciel brûle rochers et sol. Il est une heure après dîner ; les bêtes se sont tassées dans l'ombre chaude et leur gardien souffre martyr sans une goutte d'eau. Pourra-t-il tenir jusqu'au soir ? Il ne s'en trouve pas la force et, couché sur les aiguilles sèches qui se cassent sous son corps, il se lamente et crie sa soif



vers le ciel. Une voix le tire du sol : un vieillard imposant surgit tout près et lui indique une pierre :

- **Je suis Joseph, enlève-la et tu boiras.**

D'un regard connaisseur Gaspard Ricard évalue le poids de la roche.

- Je ne pourrai, dit-il, elle est trop lourde.

Mais le mystérieux visiteur réitère son ordre. A la stupéfaction du pâtre qui obéit, il la fait basculer sans effort ; à la place une eau vive se met à ruisseler dans la lumière, semblant n'attendre que ce geste pour rafraîchir le sol qui la reçoit. Gaspard s'y est jeté et boit jusqu'à épuisement sans se soucier le moins du monde de celui qui la lui donne. Quand il se relève et veut le remercier, c'est en vain qu'il scrute les quatre directions. Le silence coupé par le bêlement des bêtes, les stridulations des insectes auxquels s'ajoute maintenant le chant de l'eau délivrée, ne garde plus trace de silhouette humaine. Alors le berger prend conscience de ce qui

vient de s'accomplir. Il écoute le bouillonnement de l'eau qui sort limpide et fraîche, s'étale au soleil, imprègne l'herbe roussie, il se rappelle les mots entendus, son hésitation, le geste d'autorité du vieillard, sa majesté ; un irrésistible besoin le prend d'aller dire ce prodige. Il laisse là son troupeau tout pris qu'il est par le miracle et va, au travers des fourrés, par ces sentes embrouillées où il marche difficilement, rejoindre le bourg de Cotignac. Il y faut plus d'une heure ; il se redit tout haut l'incroyable aventure ; l'eau chante en son esprit comme en son cœur, cette eau qui guérira bientôt les perclus qui s'y baigneront, les yeux malades qui s'en oindront et tant d'autres maux plus secrets dont ne parleront pas ceux qui en seront délivrés. Vers les trois heures Gaspard apparaît sur la grand-place où les badauds devisent à l'ombre des platanes. Lui, le berger tout simple qui n'eut jamais d'histoire à raconter, leur fait signe et se met à débiter son rôle tout d'une traite et s'en émotionne à mesure. On s'interpelle sous les arbres, on l'entoure, le presse. Les uns déjà admiratifs et conquis d'emblée, les autres s'esclaffant et le traitant de fou. [...]

On rit, on s'attroupe, par groupes on commente chacune de ses paroles, mais le pâtre ne se laisse pas déconcerter. Il redit vingt fois les mêmes mots, refait les mêmes gestes de l'homme qui lui est apparu, explique comment il a soulevé la pierre, son cri d'admiration devant cette eau, comment il en a bu, bu... le goût en est encore sur sa langue... qu'elle est donc fraîche !... et la disparition inattendue du donateur.

- Ce n'est pas possible, dit un ancien, il faut y aller voir !

Tous suivent le berger sur les pentes du Bessillon, les femmes ont quitté leurs maisons, les enfants courent en avant et les hommes entourent le pâtre lui promettant une bonne raclée s'il les a dérangés pour rien.

- C'est là, dit-il, à quelques mètres. Les premiers arrivés poussent des hurlements de triomphe. Depuis trois heures, l'eau a coulé abondamment, le sol brûlé s'en est imprégné, elle s'étend autour des troncs brunis, la terre l'absorbe sans la tarir.

Les vieilles gens de Cotignac s'émerveillent plus que les autres, c'est prodigieux en effet, jamais on n'a vu d'eau en cet endroit. Comme témoin, le roc manœuvré si facilement par le berger résiste maintenant aux huit hommes qui essaient vainement de le déplacer. Gaspard qui les regarde prend soudain conscience de la force qui lui a été communiquée par le Ciel. La crainte s'empare de lui et revoyant l'image du mystérieux visiteur, il s'écrie :

- C'est Saint Joseph qui était là, c'est bien lui qui m'en a donné le pouvoir.

Son émotion se communique à toute la foule, il se jette à genoux, tous en font de même et ils rendent grâces du miracle à l'Époux de la Vierge Marie.

Puis, les guérisons obtenues par l'application de l'eau miraculeuse attirent les foules sur le Bessillon. Le culte de Saint Joseph, inexistant jusqu'alors dans la contrée, prend un essor extraordinaire, se répand très vite au-delà de la Provence. Avec les dons que les pèlerins déposent près de la source, ou remettent aux habitants de Cotignac, les « consuls » de la commune décident, avec l'approbation de l'évêque de Fréjus, de construire une chapelle au-dessus de la source en l'honneur de saint Joseph.

Tous ces faits ne tardent pas à être connus jusqu'à Paris, où le nom de Cotignac reste très parlant depuis le temps du vœu de Louis XIII. C'est alors qu'intervient le geste pieux de Louis XIV pour saint Joseph. Resté probablement frappé par la mystérieuse coïncidence entre son entrée en France, venant d'Espagne, avec celle qu'il allait épouser le surlendemain, et l'apparition de Saint Joseph à Cotignac, le roi, qui devait déjà à Notre Dame de Grâces son existence même⁽¹⁾, ne pouvait qu'accéder à la sollicitation conjointe de sa mère et de son épouse, de décréter que désormais la fête de Saint Joseph serait chômée dans le royaume.

Puis, **le 19 mars 1661, le roi consacra la France à Saint Joseph, comme son père l'avait consacrée à Marie vingt-trois ans plus tôt.**



Extraits de *Saint Joseph, époux de Marie* (Traditions Monastiques) *Et l'eau chanta* (Marie-Provence), p. 29-32.

⁽¹⁾ À la demande de la Très Sainte Vierge, en effet, un sanctuaire fut édifié en 1519 sur une autre colline, non loin de Cotignac, sous le vocable de Notre-Dame de Grâces. Anne d'Autriche avait eu recours à Notre Dame de Grâces pour obtenir la naissance d'un héritier. Les faveurs que la Mère de Dieu y dispensa déplacèrent rapidement les foules, d'autant plus que le pape Léon X accordait par bulle des indulgences aux pèlerins, reconnaissant ainsi la réalité des apparitions.

Pour que le mutisme ne soit pas une réponse à "l'apostasie silencieuse"

Mgr Charles Morerod : des églises pour les hérétiques mais surtout pas pour la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



Mgr Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, par un décret daté du 20 janvier 2013, interdit les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) de Mgr Lefebvre d'employer des églises et chapelles catholiques pour tout service sacerdotal, en particulier la dispense des sacrements. Mgr Morerod connaît très bien les raisons doctrinales de la Fraternité Saint-Pie X, comme ayant participé, de

2009 à 2011, aux discussions qui ont eu lieu avec les théologiens de la Fraternité. A cette occasion, nous nous souviendrons de la dernière béatitudo donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ au chapitre 5 de Saint Matthieu : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ! Heureux serez-vous, lorsqu'on vous insultera, qu'on vous persécutera, et qu'on dira faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense est grande dans les cieux ; car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous. » Dans nos prières, nous n'oublierons pas Mgr Morerod.

Décret

CAROLUS MOREROD
DEI ET APOSTOLICAE SEDIS GRATIA
EPISCOPUS LAUSANNENSIS, GENEVENSIS ET FRIBURGENSIS

Décret d'admission d'autres religions, confessions ou groupements religieux ainsi que de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et de théologiens indépendants dans les églises et chapelles catholiques-romaines.

Observations préliminaires

Le présent décret s'adresse à toute personne supervisant, dans l'exercice de ses responsabilités, des chapelles catholiques-romaines.

Les évêques et abbés territoriaux de Suisse promulguent par le présent décret des normes particulières destinées à leur diocèse ou abbaye territoriale en application des normes canoniques générales. L'on part du principe et du souhait que chaque communauté de foi dispose de ses propres ressources financières et lieux de rencontre.

Il s'agit donc pour les présentes directives d'admettre les communautés non catholiques-romaines à titre d'exception.

1. Règlement du droit canon de l'Eglise catholique-romaine (CIC 1983)

1.1. Les prescriptions de l'Eglise catholique-romaine fournissent (aux canons 1205-1234 CIC 1983) des indications d'ordre général pour l'emploi de lieux sacrés (églises et chapelles) autre que destiné au culte divin.

1.2. Le canon 1210 stipule en particulier : Ne sera admis

dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu. Cependant, l'Ordinaire peut permettre occasionnellement d'autres usages qui ne soient pourtant pas contraires à la sainteté du lieu.

2. Emploi par d'autres Eglises chrétiennes ou communautés ecclésiales

2.1. Sur la base des indications du Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme du 25 mars 1993 (n° 137), la permission de mettre églises et chapelles à disposition de communautés d'autres confessions chrétiennes peut être accordée pour des raisons de nécessité pastorale.

Si ladite nécessité pastorale se présente, les églises et chapelles catholiques ne peuvent être mises à disposition que des communautés de foi catholique-chrétienne, évangélique-réformée, luthérienne, orthodoxe et anglicane.

3. Emploi par des membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

3.1. L'excommunication formulée à l'encontre des évêques de la Fraternité sacerdotale le 30 juin 1988 a été levée par décret de la Congrégation pour les évêques du 21 janvier 2009.

3.2. Dans sa lettre "Au sujet de la levée de l'excommunication des quatre évêques consacrés par Mgr Lefebvre" du 10 mars 2009, le Pape Benoît XVI écrit aux évêques : « Le fait que la Fraternité Saint-Pie X n'ait pas de position canonique dans l'Eglise ne se base pas en fin de compte sur des raisons disciplinaires mais doctrinales. Tant que la Fraternité n'a pas une position canonique dans l'Eglise, ses ministres non plus n'exercent pas de ministères légitimes dans l'Eglise (suspensio a divinis). »

3.3. En fonction desdites raisons, il est interdit aux prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X d'employer des églises et chapelles catholiques pour tout service sacerdotal, en particulier pour la dispense des sacrements.

4. Emploi par des communautés religieuses non chrétiennes

4.1. Des requêtes émanant de communautés issues de religions non chrétiennes pour l'emploi d'une église ou d'une chapelle obtiendront une réponse négative.

5. Emploi par les soi-disant "théologiens indépendants"/ accompagnateurs de rituels

5.1. Les offres de rituels de la part de théologiens indépendants ou d'accompagnateurs de rituels ne sont pas des célébrations ecclésiales.

5.2. Pour cette raison, les espaces sacrés catholiques ne peuvent pas être mis à disposition d'indépendants qui proposent des rituels.

Fribourg, le 20 janvier 2013
+ Charles Morerod, OP
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg
Gilles Gay-Crosier, chancelier

DOCTRINE

Les vertus en général

Catéchisme de Saint Pie X, commenté par le Père Dragone

(suite du bulletin de Janvier-Février)



Quelles sont les vertus propres du chrétien ?

Les vertus propres du chrétien sont les vertus surnaturelles et spécialement la foi, l'espérance et la charité. Ces trois vertus sont appelées théologiques ou divines, parce qu'elles ont Dieu même pour objet et pour motif.

I. *Les vertus propres du chrétien sont les vertus surnaturelles.*

Le chrétien est l'homme élevé à l'état surnaturel de la grâce sanctifiante mise en lui par le Baptême et rendu participant de la vie divine. A la grâce divine sont liées comme des propriétés les vertus surnaturelles qui, pour cette raison, sont propres au chrétien. Elles sont comme de nouvelles facultés qui adhèrent au nouvel être, comme les facultés naturelles de l'intelligence et de la libre volonté sont inhérentes à la nature des hommes.

Les vertus surnaturelles sont ordinairement infuses avec la grâce du Baptême d'eau, qui constitue le chrétien « in re », mais qui peuvent aussi être communiquées lors du Baptême de sang ou de désir, qui rend l'homme chrétien « in voto », avec la grâce sanctifiante.

II. *... et spécialement la foi, l'espérance et la charité.*

Il y a trois principales vertus surnaturelles. (traitées dans les bulletins suivants)

III. *Ces trois vertus sont appelées théologiques ou divines, parce qu'elles ont Dieu même pour objet et pour motif.*

La foi, l'espérance et la charité sont appelées vertus théologiques (c'est-à-dire divines) avant tout **parce qu'elles ont Dieu pour objet**. En effet, la foi nous fait croire en Dieu et en les choses divines révélées par Dieu ; l'espérance nous dispose à attendre la félicité éternelle, c'est-à-dire Dieu lui-même qui sera notre béatitude éternelle ; la charité fait aimer Dieu pour lui-même et au-dessus de toutes les choses et le prochain comme soi-même par amour de Dieu. La foi, l'espérance et la charité nous

unissent à Dieu comme à leur objet, nous font tendre vers lui et s'occupent de lui, comme les mathématicques s'occupent de la quantité et des nombres, leur objet.

La foi, l'espérance et la charité sont dites théologiques ou divines également **parce qu'elles ont Dieu pour motif**. En effet, par la foi nous croyons parce que Dieu, qui ne se trompe pas et ne peut se tromper, s'est révélé lui-même avec les vérités divines ; nous espérons parce que Dieu est fidèle à ses promesses de se donner lui-même à nous comme objet de notre vision béatifique au Ciel ; nous aimons Dieu par la charité, parce que Dieu est infiniment bon et aimable.

REFLEXION : Nous serons d'autant plus chrétiens que seront plus parfaites en nous la foi, l'espérance et la charité.

EXEMPLES : 1. Voulant exprimer sur une toile que les vertus naturelles n'ont pas de valeur de mérite pour l'éternité et que seuls les actes des vertus surnaturelles sont méritoires, un peintre peignit un enfant qui trace sur une feuille une longue ligne de zéros et un ange qui écrit devant les zéros le chiffre 1, qui donne de la valeur à tous les zéros.

2. La foi est figurée par un Ange qui tient en main un calice avec l'Hostie radiieuse, symbole du mystère eucharistique que le chrétien doit croire sans le comprendre. L'espérance est figurée par un Ange qui tient à la main une ancre qui retient fermement l'esquif au milieu des flots. La charité est figurée par un Ange qui tient avec une main un cœur, symbole de l'amour, et de l'autre un petit rameau d'olivier, symbole de paix et de concorde.

3. Les vertus théologiques sont le soutien des martyrs. En avril 1927 à Guadalajara au Mexique furent arrêtés deux frères, Ezequiel et Salvador Huerta, l'un père de onze enfants et l'autre de dix. On leur demandait de révéler où

étaient cachés deux de leurs frères prêtres, recherchés par la police. Tentatives et menaces s'étant avérées vaines, ils furent conduits de nuit au cimetière afin d'y être fusillés. Au dernier moment, Salvador demanda la grâce d'avoir une chandelle allumée. L'ayant obtenue, il se découvrit la poitrine et dit en l'éclairant : « Voici ce



cœur qui est prêt à mourir pour son Dieu parce qu'il l'aime. » A deux heures du matin, les soldats ensevelirent leurs cadavres pour les empêcher de recevoir des honneurs grandioses lors de leur sépulture. Les familles reçurent un simple avis du décès de ces deux martyrs de la foi et de la charité.

La Clairière aux Biches

Dans la salle basse, le vieux fermier soupire, sa femme pleure, ses enfants n'osent souffler mot.

« S'il faut passer Pâques comme ça...

- Chut... Si les « bleus » t'entendaient... »

L'ombre de la guillotine rappelle la prudence nécessaire, les espions de la Convention sont partout, le moindre regret accordé au Roi ou à la religion peut mener à la prison et à la mort... Les prêtres sont déportés, les églises closes ou profanées, les cloches envoyées à la fonderie. Pour la première fois, on va passer Pâques sans carillon, sans messe, sans Hostie... et celui qui serait pris à s'endimancher ou à observer le repos serait accusé d'incivisme, condamné pour fanatisme... Sur tous les foyers de la chrétienne Vendée plane la même désolation...

Mais un petit gars, fier et brave, trotte par les chemins détrempés, heurte les portes, murmure quelques mots et poursuit sa course ; ainsi va, de bouche à oreille, le mystérieux message :

« Cette nuit, à la Clairière-aux-Biches... »



Et, la nuit venue, des ombres silencieuses se glissent sans lanterne vers le mystérieux rendez-vous, au plus épais de la forêt...

« In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti... »

Un frisson secoue l'assemblée : ah ! que c'est soudain précieux et émouvant, une messe !...

Le prêtre sort de quelque cachette où il se terre pour échapper aux recherches. Sur un hêtre abattu, il a posé la pierre sacrée, un crucifix, un calice, des hosties sur sa patène, et deux verres en guise de burettes ; deux cierges clignotent dans la nuit, si petits qu'on ne les aperçoit plus à vingt pas ; et c'est ce qui convient, car des « sans-culottes » rôdent peut-être aux alentours... Sur chacun des chemins aboutissant à la clairière, un homme guette, l'oreille tendue, le regard scrutant les ténèbres : de sa vigilance dépend la vie des deux cents paysans rassemblés ici...

Avant la messe, le prêtre les a tous confessés et, les cœurs purifiés, chantent avec lui le « Gloria » que les lèvres ne laissent point passer. Un chant les trahirait, oui, pour sûr : Gloire à Dieu, malgré la Convention, les « sans-culottes » et la guillotine partout dressée pour qui croit en Lui ! La foi grandit de tout le péril couru

pour elle.

Mais voici que l'acolyte est allé consulter les guetteurs et rapporte la réponse : tout semble calme. Alors, le prêtre fait un signe et tous se serrent autour de lui pour entendre sa parole « Frères bien-aimés, le moment est venu de nous demander si vraiment, pour ceux qui Le servent, Dieu est préférable à la vie et aux flatteries des clubs et comités. Votre présence me prouve que vous avez choisi ; vous Lui restez ».

La voix étouffée dit des choses simples, venues directement du ciel dans le cœur du prêtre sanctifié par la souffrance ; et ces paroles touchent profondément les âmes préparées par la foi et le danger.

« Orate, fratres... »

Oh ! Comme ils prient, ceux-là qui seront peut-être en prison demain, pour avoir seulement tenu, cette nuit, à faire leurs Pâques !... Là-bas, les guetteurs fouillent le silence et l'obscurité. Une branche craque... un bruissement effleure le taillis... doivent-ils donner l'alarme ?

Le Sacrifice s'achève. Les fidèles, à genoux sur la terre humide, serrent leurs rudes mains sur un cœur renouvelé par la présence de Jésus, force des martyrs... Sera-ce leur dernière communion ? Nul ne le peut dire, le danger est partout... Mais maintenant qu'ils portent Dieu en eux, ils sont prêts...

« Ite, missa est... Frères, ne partez pas encore ; signalez-moi vos malades, pour que j'aie les voir.

- Oh ! Père, c'est trop risqué...

- Florent ; les malades ont besoin du pardon et de la force de Dieu. Tant pis si je suis pris en les leur portant : j'irai.

- Alors... y a le domestique des Mauges qui ne va pas...

- Puis ma grand'mère, au Pertuis...

- Père, not'fille vient d'avoir un petit gars : faudrait l'baptiser...

- Et nous, murmure gauchement un grand garçon amenant sa promise par la main, on voudrait s'marier avant les foins »

À la dernière lueur du cierge, le prêtre note, note...

« J'irai, mes amis ; bientôt, oui, je vous le promets, et je reviendrai vous dire la messe. Comment va le père, ma bonne Martine ?... Et chez vous, Lefranc ?...

- Mais vous, not'bon Père, dites-nous un peu... »

On voudrait parler encore : pasteur et fidèles ont tant de choses à se confier !... Mais un guetteur, la mine grave, vient toucher de deux doigts le bras du prêtre.

« La nuit pâlit... On entend toutes sortes de bruits dans les fourrés ; faudrait point vous attarder, Père... »



Une femme emporte le calice et les ornements :
« Soyez tranquille, Monsieur le Curé, on les cachera
chez nous ; et si jamais on est pris, on n'dira rien d'vous !
- Merci, merci, mes bons amis. Adieu !... Et pas de
mauvaise rencontre, surtout !

Cinq minutes plus tard, la Clairière-aux-Biches
est déserte. Mais dans les sentes forestières, des
groupes s'en retournent, silencieux et recueillis.

La Mère Yvonne murmure tout bas « Écoute... »
Quelque chose a bougé dans les buissons, et ce

peut être la mort... Mais la petite Jeannette a pris le
bras de sa mère et réplique avec un
paisible sourire :



« Qu'est-ce que ça fait,
maintenant qu'on a fait nos
Pâques?... »

En vérité, oui, mourir,
qu'est-ce que ça fait, quand on est
dans l'amitié de Dieu...

Rose Dardennes

Vie des chapelles

Dates à retenir

Mars

dimanche 10 : - pèlerinage à la Sainte Tunique
d'Argenteuil.

- quête pour les écoles.

mercredi 13 (20h00) : cercle de tradition.

mardi 19 : Fête de Saint Joseph
(19h00) Messe chantée à Conflans.

samedi 23 : - journée travaux.
- (8h00) réunions du T-O de la FSSPX.

dimanche 24 : Dimanche des Rameaux.

HORAIRES DE LA SEMAINE SAINTE



Mercredi-Saint

Chapelle Sainte Honorine

14h30 : Chemin de Croix pour les enfants.

Jeudi-Saint

Chapelle Sainte Honorine

18h30 : confessions.

19h00 : Messe chantée, suivie du dépouil-
lement de l'autel et de l'Adoration au
reposoir jusqu'à **24h00**.

Confessions pendant l'Adoration jusqu'à **22h00**.

Vendredi-Saint

Chapelle Saint Mathias

14h00 : confessions.

15h00 : Chemin de Croix.

Chapelle Sainte Honorine

17h00 : confessions.

18h00 : Chemin de Croix.

19h00 : Fonction liturgique
et chant de la Passion.

Samedi-Saint

Chapelle Sainte Honorine

9h30/11h30 : confessions.

21h00/21h45 : confessions.

22h00 : Vigile pascale.

0h00 : Messe de la Résurrection.

dimanche 31 : **PÂQUES**.
(passage à l'heure d'été).

Avril

samedi 6 : réunion des anciens retraitants.

dimanche 14 : quête pour les séminaires.

mercredi 17 (20h00) : cercle de tradition.

samedi 20 : journée travaux.

Autres dates :

dimanche 26 mai : Communions solennelles.

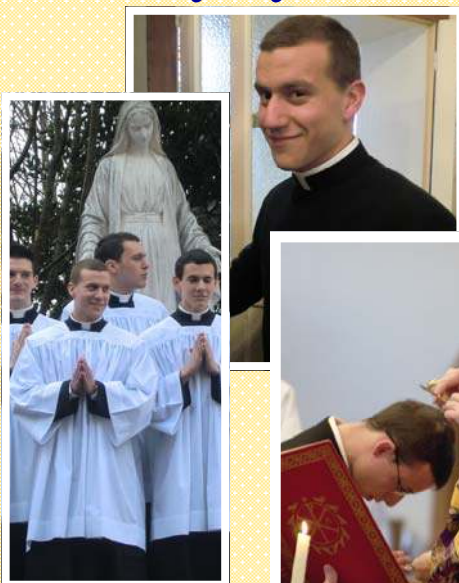
dimanche 2 juin : Fête-Dieu
Premières communions.

samedi 8 juin : Confirmations à Jouy-Mauvoisin.

Carnet

Sépultures : Monsieur Roger Kinet, âgé de 80 ans, le 15 janvier.
Monsieur Jean Reynaud, âgé de 93 ans, le 1^{er} mars.

Séminaire de Flavigny - le 2 février -
Prise de soutane : Benoît Delétoille



Séminaire d'Fcoëne
- le 23 février -
Jonsure : Louis Fontaine
Premiers ordres mineurs :
Pascal Hennequin



REMBOURSEMENT DU "CAFÉ"

En 2005, la chapelle a acquis, grâce à la générosité des fidèles de Conflans et de Pontoise, le café jouxtant nos bâtiments. Cet achat nous a permis de devenir propriétaires de la quasi-totalité de la copropriété et d'être ainsi bien chez nous, évitant par là un voisinage potentiellement bruyant et déplaisant.

Cette acquisition, bien évidemment, a surtout permis de bénéficier de la salle sainte Honorine, séparée de la chapelle, très agréable pour diverses réunions et très prisée, même par des groupes extérieurs, nous permettant d'étoffer notre apostolat et nos activités paroissiales. Enfin, les locaux acquis comprenaient également un appartement, augmentant ainsi notre capacité d'accueil pour des prêtres et hôtes de passage.

Comme vous le savez peut-être, le coût important de cet achat a nécessité un emprunt. Celui-ci, d'une durée de vingt ans, ne viendra à échéance qu'à l'automne 2025.

Les mensualités de remboursement sont très lourdes pour les finances de nos chapelles. C'est pourquoi, je me permets - puisque les petits ruisseaux font les grandes rivières - d'en appeler, à nouveau, à votre générosité, afin de nous aider. Un grand merci de votre libéralité.

Abbé Nicolas Jaquemet +

✂-----

J'accepte de participer au remboursement du café en faisant un don de :

25 € 50 € 100 € 200 € autre montant : €

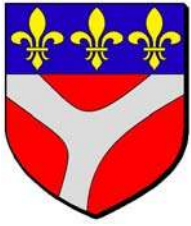
Je désire un reçu fiscal.

Bon à savoir : vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

❶ Je règle par chèque libellé : « *Chapelle Sainte Honorine* ».

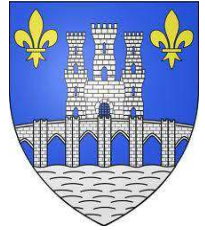
❷ Je l'envoie dans une enveloppe à : Chapelle Sainte Honorine - Remboursement du café
66, rue Maurice Berteaux - 78700 Conflans-Sainte-Honorine.

Je souhaite aider la chapelle Sainte Honorine au remboursement du café par un virement automatique. (*remplir le coupon au verso*).



Chapelle Sainte Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
(face au parking de la mairie)
Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint Mathias

Dimanche (sauf juillet et août) : 8h00 Confessions - 8h30 Messe chantée.
Mercredi (sauf juillet et août) : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte Honorine

Dimanche (sauf juillet et août) : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.
Jedi : 7h00 Messe.
Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(sauf 1^{er} samedi du mois : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Nicolas Jaquemet peut être joint :

(mercredi, vendredi soir, samedi, dimanche)

à la Chapelle Ste Honorine : 01 34 90 15 40


(dimanche soir, lundi, mardi, jeudi, vendredi)

au Prieuré St Jean : 01 30 33 58 07



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

mars : la conversion des pécheurs endurcis.
avril : le pape et les évêques.
tous les vendredis : la conversion des musulmans.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

mars : en l'honneur de saint Joseph.
avril : pour que les écoles catholiques se multiplient.
mai : en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie.

✂
① Monsieur le Directeur,
Par le débit de mon compte désigné ci-dessous, je vous prie de bien vouloir effectuer, le ____ / ____ (date du virement) de chaque mois un virement de _____ € (somme en lettres : _____)

au profit de ASS FRATER SACERDOTALE SAINT-PIE X - chapelle Sainte Honorine - 66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE				
RIB au CCM :	10278	02175	00020059301	56
CCM GISORS	Etablissement	Guichet	n° de compte	Clé

Au cas où l'échéance ci-dessus coïnciderait avec un jour de fermeture, le virement serait à exécuter le jour ouvrable suivant. Cet ordre demeurera valable jusqu'à révocation expresse de ma part. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

② RIB du compte à débiter :

Etablissement	Guichet	n° de compte	Clé

④ Mon adresse : Mme Mlle M
 Prénom : _____
 Nom : _____
 n° : _____ rue : _____
 Code postal : _____
 Ville : _____

③ Ma banque :
 Etablissement : _____ Agence : _____
 n° : _____ rue _____
 Code postal : _____ Ville : _____

⑤ Date ____ / ____ / 20____
 ⑥ Signature obligatoire

Merci de compléter ce document et de le retourner à la Chapelle Sainte Honorine
 66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE
JOINDRE UN RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou un RIP (Relevé d'Identité Postal)